

## La loi plus forte que la Foi ?



Article rédigé par *padreblog.fr*, le 06 février 2021

Source [*padreblog.fr*] La phrase est un peu lunaire et fait frémir. Elle a été prononcée le 1<sup>er</sup> février dernier au micro de France Inter par le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin : « *Nous ne pouvons plus discuter avec des gens qui refusent d'écrire sur un papier que la loi de la République est supérieure à la loi de Dieu* ». Impossible de ne pas répondre au Ministre qui est aussi en charge des cultes et de lui dire respectueusement qu'il aura, dans ce cas, également du mal à discuter avec les chrétiens.

Le débat entre la loi de Dieu et la loi des hommes n'est pas nouveau. Certains se souviennent peut-être qu'il avait récemment donné lieu à un échange, courtois mais ferme, entre Emmanuel Macron et le Président égyptien Abdel al-Sissi. Le débat est tranché – dans le christianisme – par la célèbre et précieuse distinction entre César et Dieu. Cette distinction n'est ni une division ni une subordination. Dans nos paroisses, nous apprenons à tous les enfants du catéchisme et nous proclamons depuis toujours dans nos homélies, que notre foi nous impose d'obéir à César et d'être de bons citoyens. Les chrétiens observent les lois et les respectent. Ils prient aussi pour ceux qui les gouvernent. Mais il y a une condition : que César ne se prenne pas pour Dieu.

Aucun croyant, qu'il soit chrétien, juif ou musulman, ne pourra signer la charte proposée par le gouvernement. Il y a 230 ans, la Convention nationale avait déjà imposé un serment d'allégeance au clergé français, le divisant entre réfractaires et conventionnels. Ce fut un bain de sang, les guerres de Vendée, la Terreur. Depuis Antigone jusqu'à de Gaulle, rien n'est plus absolu que la loi de la conscience, principe premier et ultime. Nous aurons toujours besoin du témoignage inspirant des résistants aux lois iniques, comme celui de Franz Jägerstätter, si bien illustré par [le chef d'œuvre de Terrence Malick](#) : « Une vie cachée ».

Retrouvez l'intégralité de l'article sur le site Padreblog [en cliquant ici](#)

06/02/2021 07:00